Dépôt Légal Février 2011

06 septembre 2013

Bulletin de santé du végétal N°2

REGION GUADELOUPE

Bulletin de santé du végétal ÉCOPHYTO

Données : Juin - Juillet 2013

Filière diversification végétale

ÉCOPHYTO RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Dans ce numéro :

- Quel temps pour ces prochains jours ?
- Charançons des Agrumes : De très faibles attaques par endroit ?
- Le Psylle des agrumes : Situation phytosanitaire du vecteur de la maladie du *Citrus greening*

Mais aussi :

- Quel type de parasites doivent faire l'objet d'une lutte obligatoire ?

La Note Nationale nous en dit plus

ARBORICULTURE FRUITIERE

Le Résumé de situation de quelques ravageurs au sein des parcelles observées

Nuisible	Dégâts / Signes d'infestation	Statut Observations / Niveau de présence	Evolution
Charançons *Diaprepres* spp *et Litostylus* sp *Crédits photos : Keith Weller, USDA Agricultural Research Service, Bugwood.org*		Présence	→
Psylle *Diaphorina citri* *Crédits photos : Florida Division of Plant Industry Archive, Florida Department of Agriculture and Consumer Services, Bugwood.org*		Présence	→

Niveau de présence : Aucun Faible Moyen Fort

METEO en GUADELOUPE

Résumé du Mois de Juillet :

Au cours de ce mois de juillet, une alternance assez régulière entre des journées humides liées aux passages des ondes, des jours secs et brumeux, et enfin des jours où soleil et averses se côtoient, avec parfois de fortes pluies localisées.

Source : http://www.meteo.gp

Prévisions météorologiques du 06 au 12 septembre 2013

	Ven. 6 sept.	Sam. 7 sept	Dim. 8 sept.	Lundi 9 sept.	Mardi 10 sept.	Mer. 11 sept.	Jeudi 12 sept.
Temps							
Température minimum	23	22	23	24	23	22	22
Température maximum	31	31	31	31	30	31	30

Source : http://meteoguadeloupe.free.fr

Responsables de la rédaction :
Lucie AURELA
Mail : aurela.fredon971@orange.fr
Christina JACOBY-KOALY
Mail : jacobyk.fredon971@orange.fr
FREDON Guadeloupe
Jardin d'Essais
BP 180
97182 ABYMES CEDEX
Tél. : 0590 23 93 34
Fax : 0590 28 54 07

Comité de rédaction :
CTCS – F. GROSSARD
INRA – S. GUYADER
SICA LPG – M. HERY
DAAF/SPAVE – K. LOMBION
Chambre d'Agriculture – J. OSSEUX
CIRAD – JH. DAUGROIS

Toutes les éditions du BSV Guadeloupe sur :
http://www.ctics-gp.com/
http://daaf971.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal

Agrumes : Les parcelles du réseau

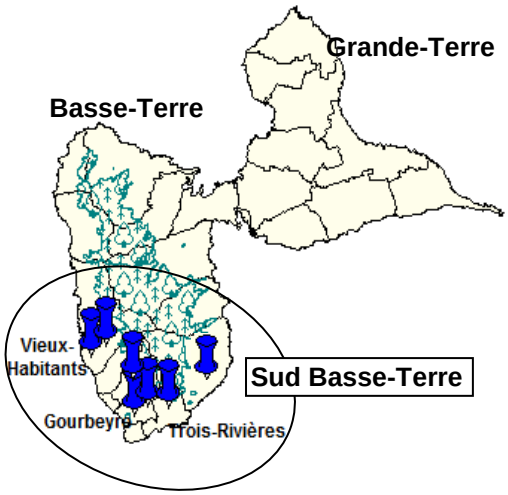

Pour Rappel :
Tous les nuisibles sont suivis sur les mêmes parcelles.

Type et modalité par nuisible suivi	
Charançons	Suivi sur 3 arbres ; Observation visuelle mensuelle autour de l'arbre ; **Données : Comptage adultes charançons**
Psylle	Suivi sur 3 arbres (4 flushs/ arbres) ; Observation visuelle mensuelle ; **Données : Niveau d'attaque**
Autres nuisibles	Suivi sur 3 arbres ; Observation visuelle mensuelle ; **Données : Présence / Absence**

Les informations générales sur les deux derniers suivis mensuels :

	Type d'arbre	Stade phénologique	Commune
Mois de juin	Oranger	Flush / Fructification	Vieux-Habitants
	Limettier	Flush	Trois-Rivières
	Mandarinier	Flush	Capesterre-Belle-Eau
Mois de juillet	Limettier	Fructification	Saint-Claude
	Mandarinier / Limettier	Flush / Fructification	Vieux-Habitants
	Oranger	Végétatif / Flush	Gourbeyre
	Citronnier	Flush	Gourbeyre

Charançons (*Diaprepres* spp et *Litostylus* sp)

Les charançons sont très nuisibles pour les vergers d'agrumes.
Les dégâts majeurs ne sont pas dus aux adultes qui se nourrissent des feuilles, mais aux larves, qui tombent au sol et attaquent le système racinaire.

Résultats :

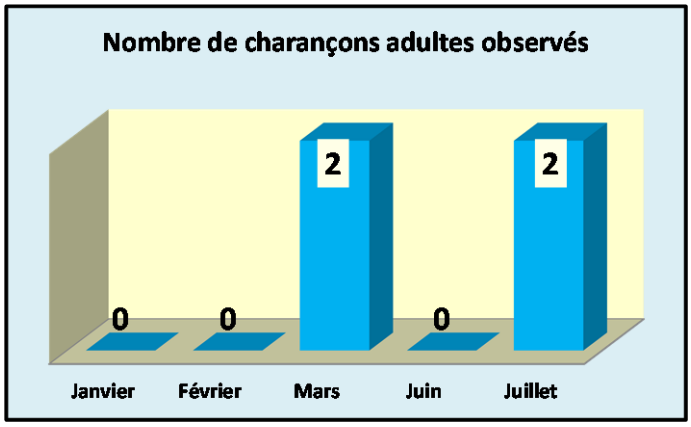

Au mois de juillet, un charançon a été observé sur la parcelle de Saint-Claude et un autre sur une des parcelles de Vieux-Habitants.
Le nombre de charançons observés reste faible, voire nul sur l'ensemble des parcelles d'observations.

ARBORICULTURE fruitière

REGION GUADELOUPE

Bulletin de santé du végétal ÉCOPHYTO

BSV 971

Le psylle des agrumes (*Diaphorina citri*)

***Diaphorina citri* : Larves et Adulte**

Adulte *Tamarixia radiata*

Au mois de juin

Vieux-Habitants

Culture :
Orange *(flush et fructification)*

Stade des psylles observés :
Adultes et larves

Seuil de nuisibilité sur la parcelle :

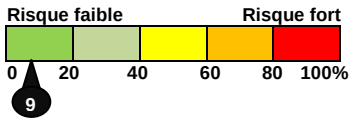

Trois-Rivières

Culture :
Lime (flush)

Stade des psylles observés :
Pas de psylles observés

Seuil de nuisibilité sur la parcelle :

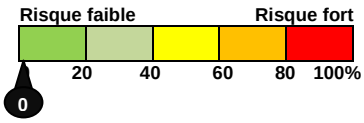

Capesterre-Belle-Eau

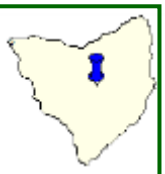

Culture :
Mandarine (flush)

Stade des psylles observés :
Pas de psylles observés

Seuil de nuisibilité sur la parcelle :

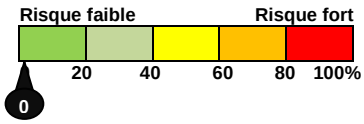

Les psylles ont été observés sur orangers dans la parcelle de Vieux-Habitants, le seuil de nuisibilité reste faible, voire nul sur l'ensemble des parcelles observées au mois de juin.
Bien que l'auxiliaire *Tamarixia radiata* n'ait pas été observée sur les parcelles, cela ne signifie pas qu'elle ne soit pas présente.

Crédits photos: CIRAD Caribfruits (**1**), David Hall, USDA Agricultural Research Service, Bugwood.org (**2**)), Mike LEWIS, CISR, University of California (**3**)

Au mois de juillet

Vieux-Habitants

Culture :
Lime (fructification) / mandarine (flush)

Stade des psylles observés :
Adultes, larves et œufs

Seuil de nuisibilité sur la parcelle :

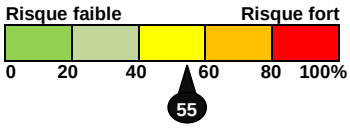

Gourbeyre

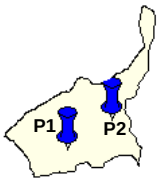

Culture :
P1 : Orange (végétatif) ;
P2 : Orange (flush) / citron (flush) ;

Stade des psylles observés :
Pas de psylles observés

Seuil de nuisibilité sur les parcelles :

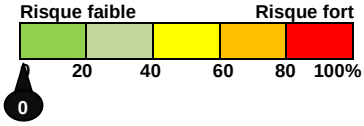

Saint-Claude

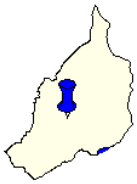

Culture :
Lime (fructification)

Stade des psylles observés :
Pas de psylles observés

Seuil de nuisibilité sur la parcelle :

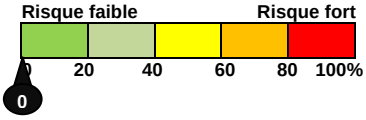

Sur les 4 parcelles suivies au mois de juillet, le psylle a été observé à Vieux-Habitants, comme au mois de juin. Des adultes et des larves ont été observés sur limetiers et mandariniers, avec un seuil de nuisibilité supérieur à 50%. La présence de l'auxiliaire n'a pas été observée sur cette parcelle. Une surveillance doit donc être portée.

Animateur–filière du réseau arboriculture : Julie MAILLOUX (ASSOFWI): Mél. : mailloux.assofwi@yahoo.fr

Note nationale BSV

Les parasites de lutte obligatoire en épidémiosurveillance végétale

Méthodologie de signalement d'une détection ou suspicion d'organisme nuisible réglementé dans le cadre de l'épidémiosurveillance des cultures

Instruction présentée au comité nationale d'épidémiosurveillance en septembre 2011.
Crédits photos : DGAI-SDQPV et OEPP (*D. suzukii, VMPép, T. absoluta, C. michiganensis* subsp. *Sepedonicus*).

A l'occasion des observations réalisées dans le cadre des réseaux d'épidémiosurveillance des cultures mis en place dans le cadre de l'axe 5 du plan Ecophyto, un observateur peut être confronté à une suspicion de présence d'un organisme nuisible (ON) soumis à des mesures de lutte obligatoire (ou « organisme nuisible réglementé », ONR).

Il existe 3 types d'ONR :

- ON contre lesquels la lutte est systématiquement obligatoire, de façon permanente sur tout le territoire (ex. feu bactérien des rosacées *Erwinia amylovora*, capricorne asiatique *Anoplophora glabripennis*, flétrissement bactérien de la pomme de terre *Clavibacter michiganensis* subsp. *sepedonicus*).

- ON contre lesquels la lutte est obligatoire de façon permanente sur tout le territoire sous certaines conditions (ex. virus de la mosaïque du pépino rendu de lutte obligatoire sur semences et plants de tomate par arrêté ministériel)

- ON contre lesquels la lutte peut être rendu obligatoire sous certaines conditions par arrêté préfectoral (ex. eutypiose de la vigne *Eutypa lata* rendu de lutte obligatoire dans certains départements par arrêtés préfectoraux)

Les ON émergents non réglementés par l'Union européenne, mais figurant sur les listes de l'OEPP (ex. mineuse de la tomate *Tuta absoluta*, drosophile asiatique des fruits *Drosophila suzukii*) figurent dans cette dernière catégorie.

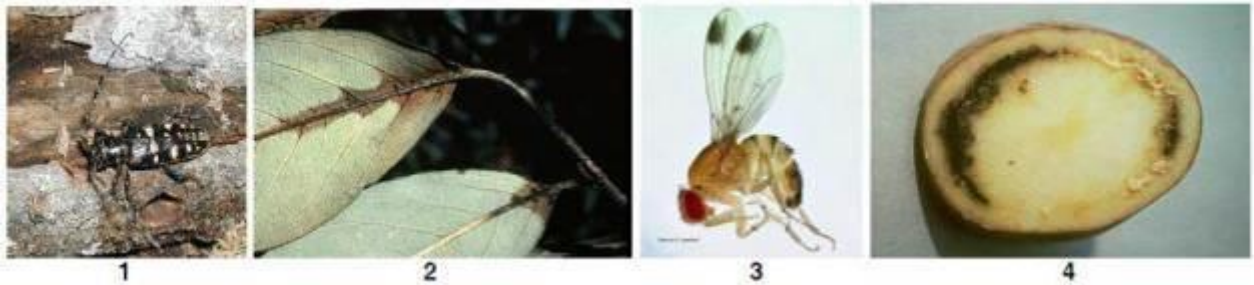

Photo n°1 : Capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*), imago.

Photo n°2 : Feu bactérien des Rosacées (*Erwinia amylovora*) sur la plante d'ornement *Cotoneaster lacteus.*

Photo n°3 : Drosophile asiatique des fruits (*Drosophila suzukii*) au stade adulte, ravageur émergent, détecté officiellement en France depuis 2010.

Photo n°4 : Flétrissement bactérien de la pomme de terre (*Clavibacter michiganensis subsp. sepedonicus*), anneau brun vasculaire sur un tubercule en coupe.

Mode opératoire à suivre par l'observateur pour signaler une présence ou une suspicion d'ONR dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance mis en place par l'axe 5 d'Ecophyto.

1. Si l'ONR est endémique et notifié à la Commission européenne (ex. mildiou du tournesol, flavescence dorée de la vigne, feu bactérien des rosacées, sharka des Prunus), et s'il figure dans un protocole d'observation pour la région concernée après accord du CRE et de la DRAAF

→ le suivi est réalisé de façon active et toute détection ou suspicion doit faire l'objet d'une information transmise à l'animateur-filière, et au SRAL via la base de données EPIPHYT. La communication est possible dans le BSV, sous réserve de l'accord de la DRAAF-SRAL.

2. Dans tous les autres cas :

→ Information confidentielle, transmise uniquement au SRAL, aucune communication dans les BSV.

5

6

7

Photo n°5 : Symptômes du *Pepino mosaic virus* (VMPép), maladie véhiculée sur tomate par des moyensmécaniques.
Photo n°6 : Chenille mineuse de la tomate (*Tuta absoluta*), ravageur émergent, détecté en France depuis 2008.
Photo n°7 : Mildiou du tournesol (*Plasmopara halstedii*), fructification du champignon face inférieure d'une feuille.

8

9

Photo n°8 : Cep atteint par l'eutypiose, maladie du bois causée par le champignon *Eutypa lata*.
Photo n°9 : Flavescence dorée de la vigne, maladie phytoplasmique transmise par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Textes législatifs et réglementaires de référence :

- Surveillance et déclaration : art. L.201-7 à L.201-11 du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux responsabilités des personnes autres que l'Etat dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires. **La déclaration de détection ou de suspicion d'un ONR auprès du SRAL est une obligation législative que les observateurs doivent respecter en toute circonstance.**
- Biovigilance : art. L251-1 et L251-2 du Code rural et de la pêche maritime relatifs à l'organisation de la surveillance biologique du territoire.
- Lutte obligatoire : art. L251-3 à L251-11 du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux mesures de protection contre les organismes nuisibles ; arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. Nous nous dégageons de toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invitons à prendre toutes les décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletin d'information technique ou de conseils obtenus auprès des techniciens.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.